



**A.D.E.C.**

Association de Défense de  
l'Environnement de Caudan

Caudan, le 29 septembre 2015,

M. le Président du Conseil Départemental,

Nous souhaitons attirer votre attention sur le projet de centre de tri et de concassage au lieu-dit Kerustantin sur la commune de Caudan.

Ce projet a été approuvé par M. le Préfet du Morbihan par un récépissé de déclaration le 3 décembre 2014. Notre recours gracieux, arguant notamment de la proximité des habitations (84 m d'un côté, 147 m de l'autre) et des nuisances sonores que le concassage allait créer, a été rejeté le 25 mars 2015. Il n'a pas été tenu compte non plus des 1590 signatures que nous avons recueillies contre cette installation et que nous avons déposées le 3 mars, en présence de M. le Maire de Caudan, en sous-préfecture.

Les travaux de terrassement commencés le 16 septembre montrent que le projet risque de se concrétiser.

Or, le seul accès au site est un carrefour non aménagé avec la D769, situé 1 km avant le rond-point du Moustoir donnant accès à l'échangeur avec la N165. Sur cette section, la D769 connaît une circulation importante de 20 000 véhicules par jour. Des camions chargés de gravats abordant ou quittant lentement cette intersection menaceraient la sécurité routière, sur un axe où se sont déjà produits plusieurs accidents mortels.

M. le Maire de Caudan, conseiller départemental, a déjà attiré votre attention et celle de vos services sur ce point. Un projet de carrière sur ce même site avait été repoussé en 1998 par le Préfet du fait de la dangerosité de l'accès. Depuis cette date, la circulation s'est accrue sur la D769, accentuant la dangerosité des lieux. A cela s'ajoute le risque d'émission de poussières réduisant la visibilité, du fait du concassage.

Nous vous demandons de prendre les mesures pour que des camions ne puissent pas utiliser cette intersection.

Nous voulons souligner par ailleurs que le Conseil municipal de Caudan, unanime, s'est opposé au projet et que M. le Maire l'a publiquement à plusieurs reprises fait savoir.

L'installation projetée va en effet à l'encontre du PLU qui place le terrain en zone agricole.

Nous nous étonnons que les services préfectoraux imposent à la commune cette installation, allant ainsi à l'encontre du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Nous sollicitons un rendez-vous pour vous expliquer plus en détail les raisons qui nous amènent à refuser ce projet. Merci de nous indiquer s'il vous est possible de recevoir une délégation de notre association et des riverains, accompagnée, si cela leur est possible, d'élus de la commune.

Nous demandons d'autre part votre intervention, ainsi que celle de vos services, auprès du Préfet du département pour que l'acceptation du projet soit levée.

Veuillez agréer, M. le Président, nos respectueuses salutations.

Pour l'ADEC, le président, Ph. Lapresle

Copie : M. le Maire de Caudan, conseiller départemental.